



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2017-085

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## DDTM

64-2017-12-22-007 - Décision de subdélégation de signature de la délégation n°2017/17/PJI du 18 décembre 2017 du Préfet des Landes au directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées- Atlantiques (2 pages)	Page 3
64-2017-12-22-006 - Décision modificative à la décision n°64-2017-09-11-007 du 11 septembre 2017 de subdélégation de signature hors fonction d'ordonnateur au sein de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (3 pages)	Page 6
64-2017-12-22-008 - Modificatif à la décision n°64-2017-09-11-006 du 11 septembre 2017 relatif à la subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (3 pages)	Page 10

DDTM

64-2017-12-22-007

Décision de subdélégation de signature de la délégation  
n°2017/17/PJI du 18 décembre 2017 du Préfet des Landes

au

directeur départemental des territoires et de la mer des

Pyrénées-  
Atlantiques



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

*Secrétariat Général*

N°

### **Décision de subdélégation de signature de la délégation n°2017/17/PJI du 18 décembre 2017 du Préfet des Landes au directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées- Atlantiques**

#### **Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,**

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n°2014 358-0003 du 24 décembre 2014 portant organisation de la DDTM,

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> ministre du 27 mai 2014 nommant M. Nicolas JEANJEAN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU l'arrêté du Préfet des Landes n°2017/17/PJI du 18 décembre 2017 donnant délégation de signature à M. Nicolas Jeanjean, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Sur proposition de la secrétaire générale de la DDTM

#### **Décide :**

##### **Article 1<sup>er</sup> - Objet de la subdélégation**

Délégation de signature est donnée à :

- **Christophe MÉRIT**, administrateur en chef de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, directeur-adjoint délégué à la mer et au littoral de la DDTM,

- **Anne-Marie LALANNE**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes,

- **Franck GUY**, administrateur en chef de 2<sup>e</sup> classe, chef du service Administration de la mer et du littoral,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes, contrats et décisions énumérés en article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Préfet des Landes n°2017/17/PJI du 18 décembre 2017, sauf en matière de nouvelle subdélégation de signature, et dans les conditions mentionnées en article 2 de l'arrêté n°2017/17/PJI du 18 décembre 2017.

##### **Article 2 - Présentation de la subdélégation**

La signature, la fonction et le nom des bénéficiaires de la présente décision, lorsqu'ils sont apposés au bas

de documents communicables, doivent être précédés de la mention :

POUR LE PRÉFET DES LANDES ET PAR SUBDÉLÉGATION

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

(Signature)

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 8 :**

La secrétaire générale de la Direction départementale des Territoires et de la Mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le 22 décembre 2017

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer,  
*Signé*

*Nicolas JEANJEAN*

DDTM

64-2017-12-22-006

Décision modificative à la décision n°64-2017-09-11-007  
du 11 septembre 2017 de subdélégation de signature hors  
fonction d'ordonnateur au sein de la direction  
départementale des territoires et de la mer des  
Pyrénées-Atlantiques



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale des territoires  
et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

n°

**Décision modificative à la décision n°64-2017-09-11-007 du 11  
septembre 2017 de subdélégation de signature  
hors fonction d'ordonnateur au sein  
de la direction départementale des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,**

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2014 358-0003 du 24 décembre 2014 portant organisation de la DDTM,

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> ministre du 27 mai 2014 nommant M. Nicolas JEANJEAN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

**VU** l'arrêté préfectoral n°64-2017-08-28-013 du 28 août 2017 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires et de la mer, modifié par l'arrêté n°64-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017,

**VU** la décision n°64-2017-09-11-007 du 11 septembre 2017 de subdélégation de signature hors fonction d'ordonnateur au sein de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, modifiée par la décision n°64-2017-10-13-002 du 13 octobre 2017,

Sur proposition de la secrétaire générale de la DDTM

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La décision n°64-2017-09-11-007 du 11 septembre 2017 de subdélégation de signature hors fonction d'ordonnateur au sein de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, est modifiée comme suit :

- est ajouté un article 2 rédigé comme suit :

**« Article 2 : Directeurs-adjoints**

Délégation de signature est donnée :

- à **Christophe MÉRIT**, administrateur en chef de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, directeur-adjoint délégué à la mer et au littoral,
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à **Gilles PAQUIER**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint,

à l'effet de signer l'ensemble des décisions visées par l'arrêté préfectoral n°64-2017-08-28-013 du 28 août 2017 modifié, sauf en matière de nouvelle subdélégation de signature. »

- l'article 3 est remplacé par :

« **Article 3 : Environnement et Activités Maritimes**

Délégation de signature est donnée à **Anne-Marie LALANNE**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 23 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

III a 1

III a 4

III a 10

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL : en totalité sauf « V a – Port de Bayonne »

- l'article 4 est remplacé par :

« **Article 4 : Administration de la Mer et du Littoral**

Délégation de signature est donnée à **Franck GUY**, administrateur en chef de 2<sup>e</sup> classe, chef du service Administration de la Mer et du Littoral, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 23 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

III a 1

III a 4

III a 10

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL : en totalité sauf « V a – Port de Bayonne »

- l'article 5 est remplacé par :

« **Capitainerie**

Délégation de signature est donnée à **Philippe PAGANI**, Commandant du port de Bayonne, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 23 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL

V a – Port de Bayonne (en totalité) »

- à l'article 23, les mots « Christian CHAUMET, attaché d'administration de l'État », sont remplacés par « Nicolas DUYCK, attaché d'administration de l'État »

**Article 2 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la décision n°64-2017-09-11-007 du 11 septembre 2017 de subdélégation de signature hors fonction d'ordonnateur au sein de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, est modifiée comme suit :

- à la fin de l'article 13 est ajouté :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Joëlle TISLÉ, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Marine CHAVANNE**, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts. »

- à l'article 21, les mots « Stéphane GIPOULOUX, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, pour les certificats de paiement concernant les dossiers d'aide liés au pastoralisme, à la forêt, à la restauration des terrains de montagne et à la défense de la forêt contre les incendies, » sont remplacés par :

« - **Marine CHAVANNE**, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, pour les certificats de paiement concernant les dossiers d'aide liés à la forêt, à la restauration des terrains de montagne, et à la défense de la forêt contre les incendies,



- **Stéphane GIPOULOUX**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, pour les certificats de paiement concernant les dossiers d'aide liés au pastoralisme, »
  
- à l'article 23, est ajoutée à la liste des agents recevant délégation de signature dans les domaines de l'administration générale :
  - **Marine CHAVANNE**, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'unité Forêt,
  
- à l'article 23, les mots « unité Forêts, pastoralisme, montagne, espèces sensibles » sont remplacés par « unité Fonds européens et montagne »
  
- à l'article 23 les mots « unité Natura 2000, chasse et faune sauvage » sont remplacés par « unité Patrimoine naturel »
  
- à l'article 24, sont ajoutés à la liste des agents recevant délégation pour signer les autorisations exceptionnelles de transport dans le cadre des astreintes de décision
  - CHAVANNE Marine
  - GUY Franck
  - LALANNE Anne-Marie

**Article 3 :**

La secrétaire générale de la Direction départementale des Territoires et de la Mer est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administration.

Fait à Pau, le 22 décembre 2017

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer,  
**Signé**

**Nicolas JEANJEAN**

DDTM

64-2017-12-22-008

Modificatif à la décision n°64-2017-09-11-006 du 11  
septembre 2017  
relatif à la subdélégation de signature concernant la  
fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction  
départementale des territoires et de la mer des  
Pyrénées-Atlantiques



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

*Secrétariat Général*

N°

**Modificatif à la décision n°64-2017-09-11-006 du 11 septembre 2017  
relatif à la subdélégation de signature concernant la fonction  
d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale  
des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques**

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 27 mai 2014 portant nomination de M. Nicolas Jeanjean, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014358-0003 du 24 décembre 2014 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2017-08-28-014 du 28 août 2017 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Nicolas Jeanjean, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la décision n°64-2017-09-11-006 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la décision du directeur départemental des territoires et de la mer du 12 décembre 2017 relative à l'organisation interne de la direction départementale des territoires de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la délégation de gestion entre la DDTM et la DREAL Nouvelle Aquitaine,

Vu l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La décision n°64-2017-09-11-006 du 11 septembre 2017 est modifiée comme suit :

- l'article 1<sup>er</sup> est remplacé par :

**« Article 1<sup>er</sup> – Directeurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée :

- à **Christophe MÉRIT**, administrateur en chef de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, directeur-adjoint délégué à la mer et au littoral,
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à **Gilles PAQUIER**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint,

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral n°64-2017-08-28-014 du 28 août 2017, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'État relevant des programmes visés en annexe 1. »

- l'article 6 est remplacé par :

« **Article 6 :**

Subdélégation de signature est donnée :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- à **Christophe MÉRIT**, directeur-adjoint délégué à la mer et au littoral,
- et à **Brigitte CANAC**, secrétaire générale,

à l'effet de signer, en cas d'absence du directeur, les marchés et accords cadres de l'État en tant que représentant du pouvoir adjudicateur ainsi que tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des programmes visés en annexe 1. »

## **Article 2**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la décision n°64-2017-09-11-006 du 11 septembre 2017 est modifiée comme suit :

- à l'article 2, est ajoutée à la liste des adjoints aux chefs de service habilités à assurer l'intérim :

« **SDREM : Marine CHAVANNE**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, »

- l'annexe 2 est remplacée par le document annexé à la présente décision.

## **Article 3**

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Départemental des Finances Publiques de la Dordogne pour notification,
- à chacun des délégataires et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le 22 décembre 2017

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer,  
*Signé*

*Nicolas JEANJEAN*

GESTIONNAIRES				AGENTS HABILITES		
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)	
<b>Brigitte CANAC</b> , Secrétaire Générale	207 Sécurité et éducation routières	<b>Arlette ROUCHY</b> , Délégué PC et SR		<b>Brigitte CANAC</b> , Secrétaire Générale <b>Arlette ROUCHY</b> , responsable de l'unité Education Routière	25 000 € 25 000 €	
	215 Conduite et pilotage des politiques MAAF	<b>Vincent YOU</b> , Attaché d'administration de l'État	<b>Nicolas DUYCK</b> , Attaché d'administration de l'État	<b>Brigitte CANAC</b> , Secrétaire Générale <b>Vincent YOU</b> , responsable du Bureau des Ressources Humaines	25 000 € 25 000 €	
	217 Conduite et pilotage des politiques MEDDM			<b>Nicolas DUYCK</b> , responsable du Pôle Logistique	25 000 €	
	333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées		<b>Nicolas DUYCK</b> , Attaché d'administration de l'État	<b>Franck MOLY</b> , Secrétaire Administratif	<b>Brigitte CANAC</b> , Secrétaire Générale <b>Nicolas DUYCK</b> , responsable du Pôle Logistique <b>Franck MOLY</b> , adjoint au responsable du Pôle Logistique <b>Elisabeth LOUSTALOT</b> , assistante de gestion du Pôle Logistique	25 000 € 25 000 € 25 000 € 5 000 €
					<b>Vincent YOU</b> (frais de déplacements), responsable du BRH	1 000 €
					<b>Marylène BLIMO</b> , adjointe au responsable du BRH	1 000 €
					<b>Pascale ASTABIE</b> , gestionnaire des frais de déplacement au BRH	1 000 €
				<b>Brigitte CANAC</b> , Secrétaire Générale <b>Nicolas DUYCK</b> , responsable du Pôle Logistique <b>Franck MOLY</b> , adjoint au responsable du Pôle Logistique	25 000 € 25 000 € 25 000 €	
724 Opérations immobilières déconcentrées	<b>Nicolas DUYCK</b> , Attaché d'administration de l'État	<b>Franck MOLY</b> , Secrétaire Administratif	<b>Brigitte CANAC</b> , Secrétaire Générale <b>Nicolas DUYCK</b> , responsable du Pôle Logistique <b>Franck MOLY</b> , adjoint au responsable du Pôle Logistique	25 000 € 25 000 € 25 000 €		
148 Fonction publique			<b>Brigitte CANAC</b> , Secrétaire Générale	25 000 €		
<b>Juliette FRIEDLING</b> , chef du service Gestion et Police de l'Eau	181 Prévention des risques – FPRNM			<b>Juliette FRIEDLING</b> , cheffe du service Gestion et Police de l'Eau	25 000 €	
	01 et 10	<b>Pierre ESCALE</b> , Ingénieur des TPE	<b>Christophe BOULAY</b> , Ingénieur des TPE	<b>Pierre ESCALE</b> , responsable de l'unité PRNT <b>Christophe BOULAY</b> , responsable de l'unité Quantité Lit Majeur	25 000 € 25 000 €	
	Fonds Prévention des Risques Naturels Majeurs	<b>Christophe BOULAY</b> , Ingénieur des TPE	<b>Bruno PALLAS</b> , Ingénieur divisionnaire de l'AE	<b>Christophe BOULAY</b> , responsable de l'unité Quantité Lit Majeur <b>Bruno PALLAS</b> , responsable de l'unité MISEN <b>Pierre ESCALE</b> , responsable de l'unité PRNT	25 000 € 25 000 € 25 000 €	
<b>Gaëtan MANN</b> , chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques	203 Infrastructures et services de transport			<b>Gaëtan MANN</b> , chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques	25 000 €	
	11 Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires	<b>Franck GUY</b> , Administrateur en chef de 2ème classe	<b>Anne-Marie LALANNE</b> , Inspectrice principale des affaires maritimes	<b>Franck GUY</b> , chef du service Administration de la mer et du Littoral <b>Anne-Marie LALANNE</b> , cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	25 000 € 25 000 €	
	13 Soutien des services de transports terrestres	<b>David DONNE</b> , Ingénieur des TPE	<b>Pierre ESCALE</b> , Ingénieur des TPE	<b>David DONNE</b> , responsable de l'unité Mobilité Durable <b>Pierre ESCALE</b> , responsable de l'unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques	25 000 € 25 000 €	
<b>Chantal MATTIUSI</b> , chef du service Habitat, Logement, Ville	135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			<b>Chantal MATTIUSI</b> , cheffe du service Habitat, Logement, Ville <b>Myriam PUCHEU</b> , responsable de l'unité Rénovation Urbaine	25 000 € 25 000 €	
	01 à 05 et 07	<b>Myriam PUCHEU</b> , Ingénieure des TPE	<b>Stéphanie DAMOUR</b> , attachée d'administration de l'État	<b>Stéphanie DAMOUR</b> , responsable de l'unité Financement du Logement et Anah	25 000 €	
<b>Nicolas ROBIN</b> , Conseiller de Gestion et Management	113 Paysage, eau et biodiversité			<b>Nicolas ROBIN</b> , Conseiller de Gestion et Management	25 000 €	
	01 Sites, paysage, publicité					
	02 Logistique, formation et contentieux					
	07 Gestion des milieux et biodiversité <i>Sous action 41</i> <i>Sous action 19 / DCSMM</i>	<b>Juliette FRIEDLING</b> , Ingénieur en chef PEF	<b>Christophe BOULAY</b> , Ingénieur des TPE	<b>Juliette FRIEDLING</b> , cheffe du service Gestion et Police de l'eau <b>Christophe BOULAY</b> , responsable de l'unité Quantité Lit Majeur <b>Bruno PALLAS</b> , responsable de l'unité Qualité et MISEN <b>Michel DUPIN</b> , responsable de l'unité Police de l'eau Pays Basque	25 000 € 25 000 € 25 000 € 25 000 €	
	<i>Sous action 19 / AFITF et DPM</i>	<b>Franck GUY</b> , Administrateur en chef de 2ème classe	<b>Anne-Marie LALANNE</b> , Inspectrice principale des affaires maritimes	<b>Franck GUY</b> , chef du service Administration de la mer et du Littoral <b>Anne-Marie LALANNE</b> , cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	25 000 € 25 000 €	
	<i>Sous action 19 / Natura 2000 en mer</i> <i>Sous-actions 31, 43 et 45</i>	<b>Joëlle TISLÉ</b> , Ingénieur en chef TPE	<b>Clémence HAMEL</b> , Ingénieur de l'AE <b>Stéphane GIPOULOUX</b> , Ingénieur de l'AE	<b>Joëlle TISLÉ</b> , cheffe du service Développement Rural Environnement, Montagne <b>Clémence HAMEL</b> , responsable de l'unité Patrimoine naturel <b>Stéphane GIPOULOUX</b> , responsable de l'unité Fonds européens et Montagne	25 000 € 25 000 € 25 000 €	
<b>Joëlle TISLÉ</b> , chef du service Développement Rural,	149 Economie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	<b>Marine CHAVANNE</b> , Ingénieur en chef PEF		<b>Joëlle TISLÉ</b> , cheffe du service Développement Rural, Environnement, Montagne <b>Marine CHAVANNE</b> , responsable de l'unité Forêt	25 000 € 25 000 €	
<b>Anne-Marie LALANNE</b> , cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	205 Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture		<b>Franck GUY</b> , Administrateur en chef de 2ème classe	<b>Anne-Marie LALANNE</b> , cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	25 000 €	
				<b>Franck GUY</b> , chef du service Administration de la mer et du Littoral	25 000 €	

(1) Rôle des gestionnaires délégués : validation de la demande d'EJ et de la constatation

(2) en cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires

(3) pour les commandes en € HT

Fait à Pau, le 22 décembre 2017

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Signé

**Nicolas JEANJEAN**